

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20250122\_P\_016  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

**VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

**VU** la délibération n° 20240924\_D\_087 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de le Délinquance**

**Objet : Signature d'un contrat de cession de droit et d'exploitation avec la « Compagnie BELUGUETA » pour la mise en place d'un projet vidéo avec les enfants de l'accueil de loisirs Pierre Royon et les Résidents de la résidence Mutualiste Marie Lagrevol de Saint Just Mamlont sur les récits de vie de la personne âgée, ainsi qu'un projet Choral ouvert à l'ensemble de la population. Ces projets sont mis en place dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale Pierre ROYON.**

Le Président,

N° 20250122\_P\_016

Décide

De signer un contrat de cession :

**OBJET**

**Compagnie BELUGUETA  
20 rue de la Serve  
43240 Saint Just Malmont**

Pour des ateliers vidéo sur les récits de la vie de la personne âgée avec les résidents de la résidence Marie Lagrevol et les enfants de 9-11 ans inscrits à l'accueil de loisirs Pierre Royon ainsi qu'un projet choral avec pour objectifs la création d'un spectacle intergénérationnel.

**Date :** De Janvier à juin 2025

**Durée :** 12 séances à raison de 1 à 2 séances par mois.

**Lieu :** Espace de Vie Sociale Pierre ROYON  
Résidence Marie Lagrevol

**Montant :** 3932€ TTC frais de déplacement inclus

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 22 Janvier 2025

AR Prefecture

043-244301131-20250122-20250122\_P\_016-AU  
Reçu le 27/01/2025

Le Président,

Frédéric GIRODET

